



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2017, VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-1 210 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE P-1 353 ET DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT DE CELLES-CI**

---

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, a adopté le projet de règlement numéro 12-2017, visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91, afin d'agrandir la zone R-1 210 à même une partie de la zone P-1 353 et de modifier les normes de lotissement de celles-ci.

La zone R-1 210 est située dans le noyau villageois. Elle comprend les immeubles situés au 13 à 80 rue de la Montagne et la totalité des immeubles situés sur le croissant du Belvédère.

La zone P-1 353 correspond au lot identifié par le numéro 4 882 190 (parc), situé sur la rue de la Montagne.

**QUE** ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 5 juin 2017 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 17 mai 2017.

Stéphane Giguère  
Directeur général